

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2022-136

L'an deux mille vingt-deux
Le sept décembre à dix-neuf heures
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 30 novembre 2022

Nombre de membres :

En exercice 37
Présents 27
Votes 35

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Marilyn SEON, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Pascal OUTREBON, Raphaëlle GUERIAUD

PROCURATIONS :

Olivier BIAGGI donne procuration à Marilyn SEON
Caroline DOMPNIER DU CASTEL donne procuration à Jean-Pierre CID
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Yves GOUGNE
Anik BLANC donne procuration à Luc CHAVASSIEUX
Pascale DANIEL donne procuration à Patrick BERRET
Véronique MERLE donne procuration à Pascale CHAPOT
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN
Christèle CROZIER donne procuration à Christian FROMONT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Sophie DEVAUX

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

**Déclassement de
deux emprises à
détacher de la
parcelle AE n° 392
dans le cadre du
projet d'extension de
la zone d'activité
Arbora à Soucieu en
Jarrest**

Rapporteur : Monsieur Loïc BIOT, Vice-Président délégué au Développement Economique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021, et notamment ses compétences en matière d'Aménagement de l'Espace et de Développement Economique,

Considérant le projet d'extension de la ZAE Arbora d'intérêt communautaire située à Soucieu en Jarrest inscrit au PLU de la commune dans l'OAP n° 5,

Considérant que, pour la réalisation de ce projet, la Communauté de Communes du Pays Mornantais doit obtenir la maîtrise foncière des terrains compris dans le périmètre de l'OAP et des emprises situées dans la ZAE existante permettant l'accès à la partie « extension »,

Considérant le projet d'échange de terrains à intervenir avec le propriétaire riverain, qui pourrait permettre de réaliser cet accès, conformément au projet de division ci-annexé matérialisant les deux emprises à détacher de la parcelle AE n° 392, sur une partie de laquelle est implanté le bassin de rétention de la ZAE existante, pour une superficie globale de 345 m²,

Considérant que, préalablement à l'échange de ces emprises, il est nécessaire de constater leur désaffectation et de procéder à leur déclassement du domaine public



pour les intégrer dans le domaine privé de la Communauté de Communes du Pays Mornantais.

Considérant que ce déclassement ne remet pas en cause l'intégrité de l'ouvrage hydraulique dont l'entretien très ponctuel est réalisé via un autre accès,

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en

Préfecture le

Notifié ou publié

le

Le Président

DECIDE de constater la désaffectation de deux emprises de 62 m² et 283 m² à détacher de la parcelle AE n° 392 sise lieudit « Sous les Vignes » sur la commune de Soucieu en Jarrest en tant qu'elles ne sont plus utilisées pour le service public, ni aucun autre service et qu'elles ne sont pas ouvertes au public,

DECIDE de prononcer le déclassement de ces emprises du domaine public et de les intégrer au domaine privé de la COPAMO.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
RENAUD PFEFFER

PUBLIE LE 13 DECEMBRE 2022
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Département du Rhône
COMMUNE DE SOUCIEU EN JARREST
ZAE ARBORA

Propriété COPAMO
PROJET DE DIVISION

TIRAGE PROVISOIRE
TRANSMIS POUR INFORMATION
NE DOIT PAS ETRE JOINT A UN ACTE AUTHENTIQUE
NI ETRE UTILISE POUR LA REALISATION D'UN PROJET

CADASTRE Section AE n°392 et 395

 <p>Stéphane JARGUEL GEOMETRE-EXPERT</p> <p>127, Route de Rontalon 69440 MORNANT Téléphone: 04.78.44.10.64 Fax: 04.78.44.90.45 e-mail : mornant@atlas-ingenierie.fr</p>	<i>Echelle: 1/250</i>	
	<i>Référence: M22-216</i>	<i>Dessiné</i>
	<i>Dressé le : 26 Septembre 2022</i>	<i>J.M.</i>
	<i>Fichier : M22-216 .dwg</i>	

Z= 5167.050
172



Surfaces approximatives :

Emprise extension	
A	365 m ²
	365 m ²

Emprises de compensation :	
B	62m ²
C	283 m ²
Total	345 m ²

Z= 5167.025

NOTA :
 Le présent document ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été réalisé.
 Toute autre utilisation ne pourrait engager la responsabilité de la société ATLAS INGENIERIE.

Limites de propriété et superficie non garanties en l'absence de reconnaissance contradictoire des limites.
 Plan dressé selon le relevé de Septembre 2022 et le plan de division de M. LOPEZ géomètre à Francheville .

Coordonnées planimétriques rattachées au système RGF93_CC46 (zone 5).

RESEAUX :
 Les informations sur les réseaux sont non exhaustives et fournies à titre indicatif.
 Aucune vérification n'a été effectuée par la société ATLAS INGENIERIE ; il appartiendra à l'utilisateur de contrôler la qualité de ces informations.
 Chaque utilisateur de ce document devra s'assurer avant toute intervention de leur emplacement exact.
 La profondeur des réseaux d'assainissement n'a pas été mesurée.

Z= 5167.000

Route de Brindas

X= 1832.480

X= 1832.475

396

X= 1832.500

393

X= 1832.525

X= 1832.530

